

**Objet :** Réunion du Conseil d'Administration

**Membres présents :** Benoit Baroche, Mélanie Barry, Sébastien Bourdin, Guy Chêne, Marc Debon, Thomas Guillaies, Cyrille Lattelais, Sarah Madelaine, David Mouchel, Sabrina Rouillard, Arnaud Vallet

**Membres absents excusés :** Flavien Pautrel, Emmanuelle Suat, Sarah Vauzelle

**Médecin de la ligue absent excusé :** Jérémy Bertin

**Membre absent non-excuse :** Néant

**Représentant de la DTN excusé :** Bertrand Louvet

**Date :** 13/06/2017

**Heure de début :** 19h40                      **Heure de fin :** 22h50

**Lieu :** Caen (Centre des sportifs de haut niveau – Lycée Laplace)

## 1. Point du président

### 1.1. Lettre de soutien pour deux clubs demandant un PES

Le PAB a eu l'accord de la FFBaD pour le PES. Par contre, Lillebonne ne l'aura pas, son salarié n'étant plus disponible. Il n'est pas certain que ce dispositif soit reconduit tel quel l'année prochaine.

### 1.2. Désignation d'un responsable de la commission badminton et handicap

Aucune personne ne se propose. La proposition de fusionner les commissions jeunes et haut-niveau est adoptée à l'unanimité. D'autre part, Marc Debon fait part de sa décision de quitter la commission formation.

### 1.3. Courrier du club de Dozulé au sujet du sport adapté

Dozulé propose une journée de découverte le 26 septembre et une compétition régionale les 7 et 8 octobre et sollicite la ligue pour une aide à l'organisation. La ligue enverra Yann Boulet et prêtera des raquettes pour la journée de découverte. La ligue recherchera un Juge-Arbitre pour le mettre à disposition sur la compétition.

### 1.4. Organisation de l'Assemblée Générale de la ligue couplée avec la journée des bénévoles et des salariés.

Elle aura lieu le 30 septembre. Ce sera l'occasion de remettre les récompenses de la saison 2016-2017. Des réunions ouvertes à tous auront lieu le matin et l'Assemblée Générale se déroulera l'après-midi.

## 2. Finances

- Acogex fournira fin juin une situation comptable au 31 mai avec une projection au 31 août.
- La ligue dispose aujourd'hui de 71 548 euros sur le livret et de 12 035 € sur le compte courant.
- Les timbres des comités départementaux restent à payer.
- Les comptes des ex-ligues normandes sont soldés.

- Jusqu'à présent, la FFBaD prélevait 6 euros par licence sur sa part propre qui étaient ensuite reversés aux ligues. À partir de la saison 2017-2018, ce système sera abandonné et le timbre ligue augmentera mécaniquement de six euros. Ceci est à mentionner dans la lettre d'information de la ligue envoyée aux clubs.

### 3. PROPOSITION DES COMMISSIONS ET VALIDATION

#### 3.1. Commission vie sportive jeunes

- Le championnat des comités normands sera maintenu. Une incertitude subsiste sur la participation de l'Eure, les quatre autres comités étant partant.
- Pour éviter une trop grande disparité, il est proposé que l'interclub jeunes comporte deux niveaux et que les inscriptions soient faites directement par les clubs auprès de la ligue.
- Pour le championnat de Normandie jeunes, les inscriptions seront faites directement par les clubs et non plus par les comités départementaux sur une fiche d'inscription unique.
- Il est proposé d'organiser 5 TRJ, l'intercodep ayant disparu. L'un d'entre eux sera réservé aux doubles et mixtes. 12 à 16 places par tableau seront proposées. Le classement général est supprimé et la ligue prévoira des récompenses sur toutes les étapes.
- Pour le championnat de France, une enveloppe sera définie dans le budget prévisionnel et divisée entre les différents qualifiés. La ligue prendra par ailleurs en charge le coût de ses salariés.
- Pour les compétitions internationales, le principe de l'enveloppe est reconduit. Le montant est à définir dans le budget prévisionnel.
- La ligue propose d'organiser le TIJ 2 (9 et 10 décembre), les deux autres étant organisés par les Hauts de France. Un appel sera lancé aux candidats organisateurs.

#### 3.2. Commission haut-niveau

- Après de nombreuses péripéties et des négociations parfois difficiles (un Pôle Espoirs devant accueillir des collégiens et des lycéens pour être labellisé par la FFBaD), le pôle ouvrira au mois de septembre avec huit lycéens scolarisés au lycée Laplace (ou au lycée Dumont d'Urville) lesquels sont proche géographiquement du collège Lechanteur qui est l'établissement imposé par l'Éducation Nationale.
  - Pour les internes, le coût total est de 1500 euros.
  - L'accès aux locaux du CHRSHN (incluant salle de musculation, suivi scolaire et suivi médical en lien avec l'INSEP) sera facturé 800 euros à charge des familles.
  - La ligue qui met un salarié à disposition et fournira les volants demandera une contribution aux familles de 500 euros (*montant ramené à 250 euros dans une décision post CA*).
  - En compensation, la région subventionne les jeunes listés à hauteur de 1300 euros et accorde au moins 500 euros aux jeunes à potentiel reconnu.
  - L'accès d'un jeune au Pôle peut être remis en cause si son attitude ne donnait pas satisfaction.
- La réflexion sur les lieux de stages jeunes est renvoyée à la prochaine réunion de l'ETR.
- La prise en compte des stages organisés par les comités départementaux pourrait être intégrée dans le calcul de la répartition du dialogue de gestion.

#### 3.3. Commission interclub

- Concernant les amendes de la saison 2016-2017,
  - Sotteville (R1) conteste son amende pour absence de matériel informatique, lequel ne fonctionnait pas. La saisie ayant du être faite par le responsable interclub, le CA valide la proposition de la commission de maintenir l'amende de 20 euros (6 voix pour, 4 abstentions et 2 contre).

- Pont Audemer (R1) conteste l'amende pour absence de JA. Sans proposition préalable du club et la ligue n'ayant pas été en possibilité de désigner un JA, l'amende est annulée (12 voix pour).
- Épron avec deux équipes (R1 et R2) cumule 850 euros (montant qui dépasse un double forfait général injustifié) suite aux nombreuses blessures survenues au cours de la saison. Le CA valide la proposition d'une remise de 150 € pour la journée de classement (11 voix pour, Sébastien Bourdin ne prenant pas part à ce vote qui concerne son club).
- Saint Pierre les Elbeufs, Sotteville et Agneaux (PN), La Fresnaye, Haineville, Pont Audemer et Sotteville (R1) n'ont pas de JA. L'absence de JA dans certains clubs a entraîné des rencontres sans JA, en particulier lors de la journée de classement. La crédibilité de la ligue étant en jeu et ces clubs n'ayant pas envoyé de personne en formation, la proposition de l'application de l'amende de 150 euros par club est adoptée à l'unanimité.
- Concernant le règlement 2017-2018, plusieurs articles sont complétés ou reformulés pour répondre aux problèmes soulevés lors de cette première saison de la ligue de Normandie.
  - Pour la journée de classement, le mixte en or est introduit en cas d'égalité à 4-4 et une équipe forfait sur cette journée sera reléguée au niveau inférieur.
  - L'article concernant l'obligation d'un jeune arbitre est adopté à l'unanimité moins une abstention.
  - La proposition de supprimer l'obligation de fournir un arbitre lors de chaque rencontre pour les équipes de pré-nationale recueille 4 voix pour, 3 abstentions et 5 contre. Il est décidé de garder l'incitation de fournir un arbitre.
  - La proposition de refuser les inscriptions non accompagnées d'un JA (pouvant appartenir à un autre club) en PN et en R1 est adoptée à l'unanimité.

### 3.4. Commission vie sportive adultes

- Il est fait le choix de maintenir les Masters Vétérans et de ne pas proposer de Championnat de Normandie Vétérans étant donné qu'il n'y a pas de mode qualificatif pour le Championnat de France Vétérans.
- L'Open de Normandie et le championnat de Normandie P/D/R sont supprimés et fondus dans le Championnat de Normandie Séniors (N, R, P, D, NC). Cette compétition se déroulera sur trois jours répartis sur deux week-ends (*les trois journées du week-end de Pâques suite à la réunion calendrier*). Chaque jour sera organisé un unique tableau, ce qui permettra de résoudre le problème de la limite des huit matches maximum par jour et par joueur.
- La proposition d'empêcher les jeunes joueurs appartenant au Top 16 régional en simple de s'inscrire sur un tournoi privé organisé sur les mêmes dates qu'un TRJ recueille 7 voix pour, 2 abstentions et trois voix contre. *Suite en particulier à la réunion de l'ETR, cette restriction est abandonnée quelques jours après le CA.*
- Le club de Gasny a organisé son tournoi national ouvert jusqu'aux joueurs de niveau N2 sur trois jours sans Juge-Arbitre, ce qui est rigoureusement interdit. Il est appelé à fournir des preuves de recherche active de JA avant toute prise de décision finale, en particulier sur la validation des résultats de son tournoi.

### 3.5. Commission arbitrage

Faute de temps (obligation de quitter l'enceinte du lycée avant 23 heures), un vote en ligne sera organisé pour valider ou infirmer les propositions de la CRA.

### 3.6. Commission développement

Non abordé, faute de temps.



## COMPTE-RENDU RÉUNION

Fait le : 28/08/2017

### 4. Questions diverses

Aucune.